

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

JEUDI 21 JANVIER 2016

Étaient présents : JM. SCHIBER - C. TARY - ML. HAAZ - C. FIEUTELOT - A. KEUSCH - B. SAUVAGE - P. VALLI - R. DEVOILLE - M. PERNOT - JP. CREUSOT - C. CLEMENCELLE - L. PORTA - JM. JAVAUX - L. LAMAY

Absents excusés : B. FOLLEY

Secrétaire de séance : Mme Lucie LAMAY
Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

I Communication

Réunions de Décembre 2015 et Janvier 2016 :

01/12 : Département- Réunion préparatoire pour le Championnat de France de Cyclisme
05/12 : Téléthon
07/12 : CAV- Bureau Communautaire
08/12 : Réunion du Comité de projet d'extension du périscolaire

14/12 : Préfecture- remise de médailles aux dirigeants sportifs
22/12 : Commission Finances
23/12 : Réunion du CCAS
04/01 : CAV- Bureau Communautaire
07/01 : Réunion du COPIL PEDT

II Extension et rénovation du centre d'accueil périscolaire

Le projet porte d'une part sur la rénovation totale de l'espace existant pour 90 m² et d'autre part sur une extension attenante de 146 m². Il est à noter que ce projet prend en compte les aspects développement durable et économie d'énergie des bâtiments associé à un volet éducatif optimisé par un coût global de 537 720 € TTC. Le Maire précise que cette réalisation est subordonnée à l'obtention maximum des subventions sollicitées.

Vote : 13 Pour - 1 Contre

III Indemnité de conseil au Receveur municipal

Le Conseil Municipal décide d'accorder au Receveur Municipal, pour l'exercice 2015, le bénéfice de l'indemnité de conseil et de fixer le montant de cette indemnité à 80 % du maximum autorisé, soit un montant de 360.23 €uros.

Vote : 12 Pour (2 non-participants au vote)

IV C.A.V.

- Modification des statuts

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le conseil adopte à l'unanimité les nouveaux statuts de la C.A.V.

Vote : 14 Pour

- Attribution de compensation à la Commune de Vaivre

Le conseil suit l'avis de la commission locale d'évaluation des charges transférées et se prononce pour la diminution de 4 414 € au titre de l'attribution de compensation versée par la C.A.V. à la commune de Vaivre dans le cadre du transfert de la zone économique des Angles.

Vote : 14 Pour

V Détermination des ratios d'avancement de grade

Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux d'avancement à 100% pour tous les cadres d'emploi de la collectivité.

VI Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs EAU et COMMUNE 2016

En l'absence d'adoption du budget avant le 31 mars 2016, le Maire est autorisé à engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement pour la COMMUNE d'un montant de 3 195.56 euros.

Vote : 14 pour

VII Grdf : redevance pour occupation du domaine public

La redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par Grdf est fixée à 0.35 €/mètre de canalisation

Vote : 14 Pour

La séance est levée à 22 h 00.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 27 Janvier 2016.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER

